



# DOCUMENT DE PASSATION DE MARCHES

Projet pilote sur la GIRE et les Systèmes d'Information sur l'Eau (SIE) pour l'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Congo

## Réhabilitation et mise en place de stations hydrométéorologiques in situ

### Documents de Pré-qualification



**Mai 2022**

**Documents de Pré-qualification pour la  
Passation d'un Marché de Fournitures et  
autres prestations de services  
Réhabilitation et mise en place de stations  
hydrométéorologiques in situ**

---

**Publié le : 05 MAI 2022**

**Avis de Pré-qualification No. : 2407-111**

**Appel d'Offres International No. : 2407-111**

**Projet pilote sur la GIRE et les Systèmes d'Information sur  
l'Eau (SIE) pour l'adaptation aux changements climatiques  
dans le bassin du Congo**

**Maître d'Ouvrage : Commission Internationale du bassin  
Congo-Oubangui-Sangha (CICOS)**

**Pays : Angola, Cameroun, Congo, République  
Démocratique du Congo, Gabon**

## Table des matières

<b>PREMIERE PARTIE – Procédures de Pré-qualification .....</b>	<b>3</b>
Section I - Instructions aux Candidats (IAC) .....	4
Section II – Fiche des Données de la Pré-qualification (FDP) .....	13
Section III – Critères d’Evaluation et de Pré-qualification .....	15
Section IV - Formulaire de Candidature .....	23
Section V – Critères d’Eligibilité .....	43
Section VI – Règles de l’AFD en matière de Fraude et Corruption – Responsabilité Environnementale et Sociale .....	45
<b>DEUXIEME PARTIE – Spécifications des Travaux .....</b>	<b>47</b>
Section VII – Etendue des Travaux .....	48

## **PREMIERE PARTIE – Procédures de Pré-qualification**

# Section I - Instructions aux Candidats (IAC)

## Table des Articles

<b>A. Généralités.....</b>	<b>5</b>
1 Etendue du Marché .....	5
2 Origine des fonds .....	5
3 Fraude et corruption .....	5
4 Candidats éligibles .....	5
5 Éligibilité .....	6
<b>B. Contenu des Documents de Pré-qualification .....</b>	<b>7</b>
6 Sections des Documents de Pré-qualification.....	7
7 Éclaircissements apportés aux Documents de Pré-qualification .....	7
8 Modification des Documents de Pré-qualification .....	7
<b>C. Préparation des Dossiers de Candidature .....</b>	<b>8</b>
9 Coût des Dossiers de Candidature .....	8
10 Langue du Dossier de Candidature .....	8
11 Documents constitutifs du Dossier de Candidature .....	8
12 Fiche de soumission de Candidature .....	8
13 Documents établissant l'éligibilité du Candidat .....	8
14 Documents établissant les qualifications du Candidat.....	8
15 Signature du Dossier de Candidature et nombre d'exemplaires .....	9
<b>D. Dépôt des Dossiers de Candidature .....</b>	<b>9</b>
16 Cachetage et marquage des Dossiers de Candidature .....	9
17 Date limite de Dépôt des Dossiers de Candidature .....	9
18 Dossiers de Candidature hors délai .....	9
19 Ouverture des Dossiers de Candidature .....	9
<b>E. Procédures d'Evaluation des Dossiers de Candidature .....</b>	<b>10</b>
20 Confidentialité.....	10
21 Eclaircissements concernant les Dossiers de Candidature .....	10
22 Conformité des Dossiers de Candidature .....	10
23 Préférence nationale .....	10
24 Sous-traitants .....	10
<b>F. Evaluation des Dossiers de Candidature et Pré-qualification des Candidats .....</b>	<b>11</b>
25 Evaluation des Dossiers de Candidature .....	11
26 Droit du Maître d'Ouvrage de rejeter tous les Dossiers de Candidature .....	11
27 Pré-qualification des Candidats .....	11
28 Notification de Pré-qualification.....	11
29 Avis d'Appel d'Offres .....	11
30 Modifications des Qualifications des Candidats.....	12

## A. Généralités

- 1 Etendue du Marché** 1.1 Dans le cadre de l'Avis de Pré-qualification référencé dans la Section II, Fiche des données de la pré-qualification (FDP), le Maître d'Ouvrage dont le nom figure dans la **FDP**, publie les présents Documents de Pré-qualification (DP) à l'attention des Candidats qui souhaitent soumettre une offre pour les travaux décrits dans la Section VII - Étendue des Travaux. Le nombre de marchés de même que le titre et le numéro d'identification de chaque marché et le numéro d'Appel d'offres international (AOI) qui correspondent à cette pré-qualification figurent dans la **FDP**.
- 2 Origine des fonds** 2.1 Le Maître d'Ouvrage a sollicité ou obtenu un financement (ci-après dénommé "le financement") de l'Agence Française de Développement (ci-après dénommés l'"**AFD**") en vue de financer le projet indiqué dans la **FDP**. Le Maître d'Ouvrage se propose d'utiliser une partie du financement pour effectuer les paiements autorisés au titre du Marché objet de l'appel d'offres pour lequel la présente pré-qualification est publiée.
- 3 Fraude et corruption** 3.1 L'AFD demande que les règles relatives aux pratiques de fraude et corruption, telles qu'elles figurent à la Section VI - Règles de l'AFD en matière de Fraude et Corruption – Responsabilité Environnementale et Sociale, soient appliquées.
- 3.2 Aux fins d'application de ces règles, les Candidats (y compris leurs sous-traitants) devront faire en sorte que l'AFD et ses agents puissent examiner les comptes, pièces comptables, relevés et autres documents relatifs aux demandes de candidature, soumissions des offres (en cas de pré-qualification), et à l'exécution du marché (en cas d'attribution) et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.
- 4 Candidats éligibles** 4.1 Un Candidat est une entité juridique privée, ou une entité juridique gouvernementale soumise aux dispositions de l'Article 4.3 des IAC, ou toute association entre ces entités, notamment sous forme d'un Groupement d'entreprises (GE), et qui entendent officiellement (établi par une lettre d'intention) signer un accord ou qui sont déjà partie d'un tel accord. Dans le cas d'un GE, toutes les parties seront solidairement et conjointement responsables pour l'exécution du Marché. Le GE désignera un représentant autorisé à qui sera confiée l'autorité de conduire les affaires pour et au nom de tous les membres du groupement durant la phase de pré-qualification, d'appel d'offres (en cas de soumission d'offre par le GE) et pendant l'exécution du Marché (en cas d'attribution au GE). Sauf mention contraire dans la **FDP**, le nombre de partenaires au sein d'un GE ne sera pas limité.
- 4.2 Un Candidat est autorisé à soumettre plusieurs candidatures pour une pré-qualification à titre individuel, à titre de partenaire d'un GE ou comme sous-traitant. En revanche, s'il est pré-qualifié, il ne pourra soumettre qu'une seule offre dans le cadre du processus d'appel d'offres, que ce soit individuellement à titre de Candidat ou à titre de partenaire d'un Groupement d'entreprises. Un sous-traitant peut participer à plus d'un appel d'offres mais uniquement à titre de sous-traitant. Si un Candidat soumet ou participe ultérieurement à plusieurs offres, toutes les propositions auxquelles il aura participé seront rejetées.

- 4.3 Les critères d'éligibilité de l'AFD pour une pré-qualification sont exposés en Section V - Critères d'Eligibilité.
- 4.4 Les Candidats ne peuvent être en situation de conflit d'intérêt et ceux dont il est déterminé qu'ils sont dans une telle situation seront disqualifiés. Sont considérés comme pouvant avoir un tel conflit avec l'un ou plusieurs intervenants au processus d'Appel d'Offres les Candidats dans les situations suivantes :
- a) Les Candidats placés sous le contrôle de la même entreprise ;  
ou
  - b) Les Candidats qui reçoivent directement ou indirectement des subventions l'un de l'autre ; ou
  - c) Les Candidats qui ont le même représentant légal dans le cadre de la présente Pré-qualification ; ou
  - d) Les Candidats qui entretiennent entre eux directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, des contacts leur permettant d'avoir accès aux informations contenues dans leurs Candidatures ou de les influencer ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage au sujet de cet Appel d'Offres ; ou
  - e) Les Candidats ou l'une des firmes auxquelles ils sont affiliés qui ont fourni des services de conseil pour la préparation des spécifications, plans, calculs et autres documents pour les travaux qui font l'objet de la présente Pré-qualification ; ou
  - f) Le Candidat qui a lui-même, ou l'une des firmes auxquelles il est affilié, été recruté ou doit l'être par le Maître d'Ouvrage, pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché ; ou
  - g) Les Candidats qui entretiennent une étroite relation d'affaires ou de famille avec un membre du personnel du Maître d'Ouvrage (ou du personnel de l'entité d'exécution du Projet ou d'un bénéficiaire d'une partie des fonds) : i) qui intervient directement ou indirectement dans la préparation des Documents de Pré-qualification ou des Spécifications du Marché, et/ou dans le processus d'évaluation des Offres ; ou ii) qui pourrait intervenir dans l'exécution ou la supervision de ce même Marché, sauf si le conflit qui découle de cette relation a été réglé d'une manière satisfaisante pour l'AFD pendant le processus de sélection et l'exécution du Marché.
- 4.5 Les Candidats ne devront pas faire l'objet d'une exclusion temporaire au titre d'une Déclaration de garantie de soumission.
- 4.6 Les Candidats et toutes les Parties qui le constituent devront fournir les pièces que le Maître d'Ouvrage peut raisonnablement demander, établissant à la satisfaction du Maître d'Ouvrage qu'ils continuent d'être admis à participer.
- 5 Eligibilité**
- 5.1 Sous réserve des dispositions figurant à la Section V - Critères d'Eligibilité, tous les matériaux, matériels, équipements et services faisant l'objet du présent marché et financés par l'AFD peuvent provenir de tout pays et les dépenses pour les besoins du Marché seront limitées à de tels matériaux, matériels, équipements et services.

## B. Contenu des Documents de Pré-qualification

- 6 Sections des Documents de Pré-qualification**
- 6.1 Les Documents de Pré-qualification des Candidats sont composés d'une première partie et d'une deuxième partie, qui comprennent toutes les sections indiquées ci-après et auxquelles doivent être ajoutés tous les Addenda publiés en application de l'Article 8 des IAC.
- PREMIÈRE PARTIE : Procédures de Pré-qualification**
- Section I - Instructions aux Candidats (IAC)
  - Section II - Fiche des Données de la Pré-qualification (FDP)
  - Section III - Critères d'Evaluation et de Pré-qualification
  - Section IV - Formulaire de Candidature
  - Section V - Critères d'Eligibilité
  - Section VI - Règles de l'AFD en matière de Fraude et Corruption – Responsabilité Environnementale et Sociale
- DEUXIÈME PARTIE : Spécifications des Travaux**
- Section VII - Etendue des Travaux
- 6.2 Le Maître d'Ouvrage ne sera en aucun cas responsable de l'exhaustivité des Documents de Pré-qualification et de ses addenda, réponses aux demandes de clarification, sauf si lesdits documents ont été communiqués directement par le Maître d'Ouvrage. En cas de contradiction, les documents directement issus par le Maître d'Ouvrage auront précedence.
- 6.3 Les Candidats doivent examiner l'ensemble des instructions, formulaires et conditions des Documents de Pré-qualification et fournir tous les renseignements ou toute la documentation demandés par les Documents de Pré-qualification.
- 7 Éclaircissements apportés aux Documents de Pré-qualification**
- 7.1 Un Candidat éventuel qui désire des éclaircissements sur les Documents de Pré-qualification peut en faire la demande par écrit au Maître d'Ouvrage à l'adresse du Maître d'Ouvrage indiquée dans la FDP. Le Maître d'Ouvrage répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements à condition que la demande soit reçue au plus tard quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des candidatures. Une copie de la réponse du Maître d'Ouvrage, indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée par le Maître d'Ouvrage à tous les Candidats qui ont reçu les Documents de Pré-qualification directement du Maître d'Ouvrage. Si la FDP le prévoit, le Maître d'Ouvrage publiera également sa réponse sur la page Web identifiée dans la FDP. Le Maître d'Ouvrage apportera toute modification aux Documents de Pré-qualification qu'il jugera nécessaire suite à la demande d'éclaircissements, en appliquant la procédure décrite à l'Article 8 des IAC et conformément aux dispositions de l'Article 17.2 des IAC.
- 8 Modification des Documents de Pré-qualification**
- 8.1 Le Maître d'Ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des candidatures, modifier les Documents de Pré-qualification en publiant un addendum.
- 8.2 Tout addendum publié fait partie des Documents de Pré-qualification et sera communiqué par écrit à tous ceux qui auront reçu les Documents de Pré-qualification directement du Maître d'Ouvrage. Le

Maître d'Ouvrage publiera immédiatement l'addendum sur la page Web identifiée dans la **FDP**.

- 8.3 Afin de donner aux Candidats éventuels un délai raisonnable pour la prise en compte d'un addendum dans la préparation de leur candidature, le Maître d'Ouvrage pourra, à sa discrétion, reporter la date limite de dépôt des candidatures conformément aux dispositions de l'Article 17.2 des IAC.

### **C. Préparation des Dossiers de Candidature**

- |  |      |  |
|--|------|--|
| <b>9 Coût des Dossiers de Candidature</b>                      | 9.1  | Le Candidat assumera la totalité des coûts associés à la préparation et à la soumission de sa candidature. Le Maître d'Ouvrage ne sera en aucun cas responsable ou tenu de couvrir ces coûts, quelle que soit la manière dont se déroule le processus de pré-qualification ou quels qu'en soient ses résultats.  |
| <b>10 Langue du Dossier de Candidature</b>                     | 10.1 | Le Dossier de Candidature (DDC), de même que l'ensemble de la correspondance et des documents concernant la pré-qualification échangés entre le Candidat et le Maître d'Ouvrage, seront rédigés dans la langue spécifiée dans la <b>FDP</b> . Les documents complémentaires et les imprimés qui font partie du Dossier de Candidature peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction exacte des passages pertinents dans la langue spécifiée dans la <b>FDP</b> , auquel cas, aux fins d'interprétation du Dossier de Candidature, la traduction fera foi.   |
| <b>11 Documents constitutifs du Dossier de Candidature</b>     | 11.1 | Le DDC comprendra les documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) La fiche de soumission de la candidature, la Déclaration d'Intégrité dûment signée, conformément aux Articles 12 et 13 des IAC et les Formulaires de Candidatures complétés de la Section IV - Formulaires de Candidature ;</li> <li>b) les pièces justificatives établissant que le Candidat est admis à être pré-qualifié, conformément aux dispositions de l'Article 13 des IAC ;</li> <li>c) les pièces justificatives établissant que le Candidat est qualifié conformément aux dispositions de l'Article 14 des IAC ; et</li> <li>d) tout autre document requis tel que spécifié dans la <b>FDP</b>.</li> </ul> |
| <b>12 Fiche de soumission de Candidature</b>                   | 12.1 | Le Candidat doit préparer une Fiche de soumission de candidature à l'aide du formulaire fourni dans la Section IV - Formulaires de Candidature. Ce Formulaire doit être complété sans modification de son format.  |
| <b>13 Documents établissant l'éligibilité du Candidat</b>      | 13.1 | Pour établir son éligibilité conformément aux dispositions de l'Article 4 des IAC, le Candidat doit compléter et signer la Déclaration d'Intégrité, d'Éligibilité et de Responsabilité Environnementale et Sociale à l'aide du formulaire fourni en Section IV, sans apporter de modification au texte, et fournir les pièces jointes requises aux formulaires ELI-1.1 et 1.2 qui figurent dans la Section IV - Formulaires de Candidature.  |
| <b>14 Documents établissant les qualifications du Candidat</b> | 14.1 | Pour établir qu'il a les qualifications nécessaires pour exécuter le marché en vertu de la Section III - Critères d'Évaluation et de Pré-qualification, le Candidat doit fournir tous les renseignements demandés dans les Formulaires de renseignements correspondants qui figurent à la Section IV - Formulaires de Candidature.   |

- 15 Signature du Dossier de Candidature et nombre d'exemplaires**
- 15.1 Le Candidat doit préparer un original des documents constitutifs du DDC tels que décrits à l'Article 11 des IAC et mentionner clairement sur l'original "ORIGINAL". L'original du DDC doit être dactylographié ou écrit à l'encre indélébile et doit être signé par une personne dûment autorisée à signer au nom du Candidat. En cas de GE, le DDC devra être signé au nom du groupement par un représentant habilité du GE de manière à engager tous les membres du groupement et inclure le pouvoir du mandataire du groupement signé par les personnes habilitées à signer au nom du groupement.
- 15.2 Le Candidat doit soumettre le nombre de copies du DDC original signé spécifié dans la **FDP** et les marquer clairement "COPIE". En cas de différence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

#### **D. Dépôt des Dossiers de Candidature**

- 16 Cachetage et marquage des Dossiers de Candidature**
- 16.1 Le Candidat doit placer l'original et les copies du Dossier de Candidature dans une enveloppe cachetée qui devra :
- a) porter le nom et l'adresse du Candidat ;
  - b) être adressée au Maître d'Ouvrage conformément à l'Article 17.1 des IAC ; et
  - c) porter le nom précis du processus de pré-qualification concerné, conformément aux dispositions de l'Article 1.1 de la **FDP**.
- 16.2 Le Maître d'Ouvrage ne sera en aucun cas responsable de ne pas prendre en compte une enveloppe qui n'est pas identifiée tel que requis à l'Article 16.1.
- 17 Date limite de Dépôt des Dossiers de Candidature**
- 17.1 Les Candidats peuvent dans tous les cas envoyer leur Dossier de Candidature par la poste ou le faire délivrer par porteur. Les Candidats peuvent présenter leur candidature par voie électronique, si cette option est prévue dans la **FDP**, et conformément aux procédures de présentation électronique des DDCs énoncées dans la **FDP**. Les DDCs doivent être reçus par le Maître d'Ouvrage à l'adresse spécifiée dans la **FDP** et au plus tard à la date limite spécifiée dans la **FDP**.
- 17.2 Le Maître d'Ouvrage peut, à son gré, reporter la date limite pour le dépôt des DDCs en modifiant les Documents de Pré-qualification conformément aux dispositions de l'Article 8 des IAC. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des Candidats, précédemment régis par la date limite initiale, seront régis par la nouvelle date limite.
- 18 Dossiers de Candidature hors délai**
- 18.1 Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'accepter tout DDC reçu après la date limite de dépôt des candidatures, sauf mention contraire dans la **FDP**.
- 19 Ouverture des Dossiers de Candidature**
- 19.1 Le Maître d'Ouvrage ouvrira toutes les candidatures à la date, heure et lieu spécifiés dans la **FDP**. Les dossiers de candidature reçus après la date limite de dépôt des candidatures, seront traités conformément à l'Article 18.1 des IAC. Les procédures d'ouvertures des Candidatures présentées par voie électronique, si cette procédure est prévue à l'Article 17.1 des IAC, seront ouvertes conformément aux dispositions spécifiées dans la **FDP**. Le Maître d'Ouvrage établira un procès-verbal de la séance d'ouverture qui inclura au minimum le nom des Candidats. Un exemplaire du procès-verbal sera distribué à tous les Candidats.

## E. Procédures d'Evaluation des Dossiers de Candidature

- 20 Confidentialité**
- 20.1 Les renseignements relatifs à l'évaluation des DDCs et à la recommandation de pré-qualification ne doivent pas être divulgués aux Candidats ni à toute autre personne qui n'est pas officiellement concernée par ce processus, tant que tous les Candidats n'ont pas reçu l'Avis de Pré-qualification en conformité avec l'Article 28 des IAC.
- 20.2 Conformément aux dispositions de l'Article 28 des IAC, tout Candidat peut prendre contact avec le Maître d'Ouvrage sur quelque question que ce soit ayant trait au processus de pré-qualification (à l'exception des renseignements spécifiés à l'Article 20.1), entre la date limite de dépôt des DDCs et la notification des résultats de la pré-qualification, et ce uniquement par écrit.
- 21 Eclaircissements concernant les Dossiers de Candidature**
- 21.1 Durant l'évaluation des DDCs, le Maître d'Ouvrage a toute latitude pour demander aux Candidats des éclaircissements (y compris des documents manquants) sur leurs candidatures et ladite demande doit être soumise dans des délais raisonnables. Toute demande d'éclaircissements et tous les éclaircissements doivent être formulés par écrit.
- 21.2 Si un Candidat ne fournit pas les éclaircissements sur les renseignements demandés à la date et à l'heure fixées par le Maître d'Ouvrage dans sa demande d'éclaircissements, sa candidature sera évaluée sur la base des documents disponibles au moment de l'évaluation des candidatures.
- 22 Conformité des Dossiers de Candidature**
- 22.1 Le Maître d'Ouvrage peut rejeter tout DDC qui n'est pas conforme aux spécifications des Documents de Pré-qualification.
- 23 Préférence nationale**
- 23.1 Sauf disposition contraire spécifiée dans la **FDP**, une marge de préférence ne pourra pas être accordée aux soumissionnaires du pays du Maître d'Ouvrage dans le cadre du processus d'appel d'offres qui suivra la présente Pré-qualification.
- 24 Sous-traitants**
- 24.1 A ce stade, le Maître d'Ouvrage n'entend pas faire exécuter certaines parties spécifiques des travaux par des sous-traitants sélectionnés à l'avance par lui (sous-traitants désignés), sauf disposition contraire dans la **FDP**.
- 24.2 Un "sous-traitant spécialisé" est un sous-traitant recruté pour un travail spécialisé comme défini par le Maître d'Ouvrage dans la Section III 4.2, Expérience. Si le Maître d'Ouvrage ne prévoit pas de travaux spécialisés, les expériences des sous-traitants ne seront pas prises en compte aux fins d'évaluation de la qualification du Candidat.
- 24.3 Le Maître d'Ouvrage peut décider, de sa propre initiative ou sur requête jugée justifiée d'un des Candidats durant la procédure de pré-qualification, d'autoriser que certains travaux spécialisés soient sous-traités, ainsi qu'indiqué à la Section III 4.2, Expérience. En un tel cas, l'expérience des sous-traitants spécialisés sera prise en compte aux fins d'évaluation de la qualification conformément aux dispositions de la Section III relative aux critères de qualification des sous-traitants.

## F. Evaluation des Dossiers de Candidature et Pré-qualification des Candidats

- 25 Evaluation des Dossiers de Candidature**
- 25.1 Le Maître d'Ouvrage aura recours à tous les facteurs, méthodes, critères et conditions définis dans la Section III - Critères d'Evaluation et de Pré-qualification pour évaluer les qualifications des Candidats. Le recours à d'autres facteurs, méthodes ou critères ne sera pas autorisé. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de ne pas tenir compte d'écarts mineurs dans les critères de qualification s'ils n'affectent pas matériellement la capacité technique ou financière d'un Candidat à exécuter le marché.
- 25.2 Seules les qualifications du Candidat seront prises en compte dans l'évaluation. En particulier, les qualifications d'une maison mère ou de toute autre firme affiliée qui n'est pas associée au Candidat dans le cadre d'un GE conformément à l'Articles 4.2 des IAC ne seront pas prises en compte.
- 25.3 Dans le cas de marchés multiples, les Candidats devront indiquer dans leurs candidatures les marchés qui les intéressent. Le Maître d'Ouvrage pré-qualifiera chaque Candidat pour le nombre maximum de marchés pour lesquels le Candidat satisfait à l'ensemble des exigences cumulées à ces marchés, tel que spécifié dans la Section III - Critères d'Evaluation et de Pré-qualification.
- 26 Droit du Maître d'Ouvrage de rejeter tous les Dossiers de Candidature**
- 26.1 Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler la procédure de pré-qualification, et de rejeter tous les DDCs à tout moment, sans pour autant encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats.
- 27 Pré-qualification des Candidats**
- 27.1 Tous les Candidats dont les DDCs ont satisfait ou dépassé les critères minima spécifiés, à l'exclusion de tous les autres, seront pré-qualifiés par le Maître d'Ouvrage.
- 27.2 Un Candidat peut être "pré-qualifié sous condition", ce qui signifie qualifié sous réserve de fournir ou corriger certains documents mineurs ou déficiences à la satisfaction du Maître d'Ouvrage.
- 27.3 La lettre d'information aux Candidats qui sont pré-qualifiés sous condition contiendra la ou les conditions qui devront être remplies à la satisfaction du Maître d'Ouvrage au plus tard à la soumission de leurs offres.
- 28 Notification de Pré-qualification**
- 28.1 Lorsque le Maître d'Ouvrage aura terminé l'évaluation des DDCs, il communiquera par écrit à tous les Candidats les noms des Candidats qui ont été pré-qualifiés ou pré-qualifiés sous condition. Les Candidats disqualifiés seront informés séparément.
- 28.2 Les Candidats disqualifiés pourront écrire au Maître d'Ouvrage pour demander par écrit les raisons pour lesquelles ils ont été disqualifiés.
- 29 Avis d'Appel d'Offres**
- 29.1 Dans les plus brefs délais après la communication des résultats de la pré-qualification, le Maître d'Ouvrage lancera un appel d'offres à tous les Candidats qui auront été pré-qualifiés ou pré-qualifiés sous condition.
- 29.2 Les soumissionnaires pourront être invités par le Maître d'Ouvrage à présenter une Garantie de soumission ou une Déclaration de garantie de soumission acceptable sous la forme et pour le montant spécifiés dans le document d'appel d'offres, et le soumissionnaire

retenu devra fournir une Garantie de bonne exécution telle que spécifiée dans le document d'appel d'offres.

**30 Modifications des Qualifications des Candidats**

- 30.1 Toute modification dans la structure ou la formation d'un Candidat (incluant tout membre d'un GE) après qu'il ait été pré-qualifié conformément aux dispositions de l'Article 27 des IAC et invité à soumettre une offre, devra être approuvée par écrit par le Maître d'Ouvrage. Ladite approbation sera refusée si, du fait de la modification, le Candidat ne satisfait plus à l'ensemble des critères de qualification précisés dans la Section III, ou si, de l'avis du Maître d'Ouvrage, le jeu de la concurrence est sérieusement compromis. Toutes ces modifications devront être soumises au Maître d'Ouvrage au plus tard quatorze (14) jours après la date de l'Avis d'appel d'offres.

## Section II – Fiche des Données de la Pré-qualification (FDP)

<b>A. Généralités</b>	
<b>IAC 1.1</b>	<p>Nom du Maître d'Ouvrage : Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS)</p> <p>Responsable du projet : Mme ENAW née Judith EFUNDEM AGBOR, Secrétaire Général</p> <p>Adresse : Building Kilou, 3<sup>ème</sup> étage, 24 Avenue Wagenia, Kinshasa-Gombe, République Démocratique du Congo</p>
<b>IAC 1.1</b>	<p>Liste des contrats (lots) objet du présent AOI :</p> <p>Le présent AOI est composé d'un seul et même lot.</p>
<b>IAC 1.1</b>	Nom et numéro d'identification de l'AOI : Réhabilitation et mise en place de stations hydrométéorologiques in situ, 2407-111
<b>IAC 2.1</b>	Nom du Projet : Projet pilote sur la GIRE et les Systèmes d'Information sur l'Eau (SIE) pour l'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Congo (PROGIRE-SIEACC)
<b>IAC 4.1</b>	Nombre maximum de parties du GE : illimité
<b>B. Documents de Pré-qualification</b>	
<b>IAC 7.1</b>	<p>A des fins d'éclaircissement uniquement, adresse du Maître d'Ouvrage :</p> <p>A l'attention de : Madame le Secrétaire Général de la CICOS</p> <p>Adresse : Building Kilou, 3<sup>ème</sup> étage, 24 Avenue Wagenia, Kinshasa-Gombe</p> <p>Pays : République Démocratique du Congo</p> <p>Numéro de téléphone : +243 1 25 10 35 65</p> <p>Adresse électronique : <a href="mailto:cicos_inst@yahoo.fr">cicos_inst@yahoo.fr</a> avec copie à <a href="mailto:lilas.nyengoso@gmail.com">lilas.nyengoso@gmail.com</a> et <a href="mailto:blaisetondo@yahoo.fr">blaisetondo@yahoo.fr</a></p>
<b>IAC 7.1 &amp; 8.2</b>	Adresse de la page Web : <a href="https://www.cicos.int/">https://www.cicos.int/</a>
<b>C. Préparation des Dossiers de Candidature</b>	
<b>IAC 10.1</b>	<p>La langue du DDC et de l'ensemble de la correspondance est le français.</p> <p>La langue de traduction des documents complémentaires et imprimés est le français.</p>
<b>IAC 11.1(d)</b>	Aucun document supplémentaire n'est demandé au Candidat avec son DDC.
<b>IAC 15.2</b>	Aucune copie papier n'est demandée au Candidat.

<b>D. Dépôt des Dossiers de Candidature</b>	
<b>IAC 17.1</b>	<p><b>Date limite de dépôt des DDCs :</b></p> <p>Date : 17/06/2022</p> <p>Heure : 23h59 UTC+1</p> <p>Les Candidats auront l'obligation de présenter leurs DDCs électroniquement.</p> <p>Dans le cas où les DDCs peuvent être déposés électroniquement, les procédures d'ouverture des DDCs sont les suivantes :</p> <p>Le Maître d'Ouvrage accusera réception des DDCs dans les 48 heures (jours ouvrés) et en assurera le caractère confidentiel jusqu'à la fin de la date limite de dépôt.</p> <p>Adresse électronique du Maître d'Ouvrage :</p> <p>cicos_inst@yahoo.fr avec copie à lilas.nyengoso@gmail.com, <a href="mailto:blaisetondo@yahoo.fr">blaisetondo@yahoo.fr</a> et c.brachet@oieau.fr</p>
<b>IAC 19.1</b>	Si la soumission électronique des Candidatures est autorisée, la procédure d'ouverture des DDCs soumis électroniquement est : voir IAC 17.1 ci-dessus
<b>E. Procédures d'Evaluation des Dossiers de Candidature</b>	
<b>IAC 24.1</b>	Le Maître d'Ouvrage n'a pas l'intention de faire exécuter certaines parties spécifiques des travaux par des sous-traitants sélectionnés à l'avance (sous-traitants désignés).

## Section III – Critères d'Evaluation et de Pré-qualification

### **Evaluation**

La présente Section III énonce tous les critères, méthodes et conditions auxquels le Maître d'Ouvrage aura recours pour évaluer les DDCs. On trouvera en Section IV - Formulaire de Candidature, les renseignements à fournir pour chaque facteur d'évaluation ainsi que les définitions des termes correspondants.

Tout montant indiqué par le Candidat sera en équivalent € en utilisant le taux de change déterminé de la manière suivante :

- Pour le chiffre d'affaires et autres données financières annuels requis, le taux de change applicable sera celui du dernier jour de l'année calendaire en question ;
- Pour le montant d'un marché, le taux de change sera celui de la date de signature du marché en question.

Les taux de change seront ceux provenant de la banque centrale du pays du Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage aura la latitude de corriger toute erreur commise dans la détermination du taux de change dans la Candidature.

### Critères de Pré-qualification

Pour les marchés à lots multiples, les critères de pré-qualification qui s'appliquent sont les exigences minimums cumulées sur tous les lots pour lesquels le Candidat soumissionne.

Critère	Condition requise	Entité unique	Groupement d'entreprises (existant ou prévu)				Documentation requise
			Toutes Parties Combinées	Chaque membre	Un membre		
<b>1.1 Nationalité</b>	Conforme à l'Article 4.3 des IAC.	Doit satisfaire à la condition requise	Doivent satisfaire à la condition requise	Doit satisfaire à la condition requise	Sans objet	Formulaires ELI-1.1 et ELI-1.2, avec pièces jointes	
<b>1.2 Conflit d'intérêts</b>	Pas de conflit d'intérêts selon l'Article 4.4 des IAC.	Doit satisfaire à la condition requise	Doivent satisfaire à la condition requise	Doit satisfaire à la condition requise	Sans objet	Fiche de soumission des candidatures	
<b>1.3 Eligibilité au financement de l'AFD</b>	Ne pas être inéligible à un financement de l'AFD, tel que décrit dans l'Article 4.3 des IAC.	Doit satisfaire à la condition requise	Doivent satisfaire à la condition requise	Doit satisfaire à la condition requise	Sans objet	Déclaration d'Intégrité, d'Eligibilité et de Responsabilité Environnementale et Sociale	
<b>1.4 Entreprise publique</b>	Le Candidat doit satisfaire aux conditions de l'Article 4.3 des IAC.	Doit satisfaire à la condition requise	Doivent satisfaire à la condition requise	Doit satisfaire à la condition requise	Sans objet	Formulaires ELI-1.1 et ELI-1.2, avec pièces jointes	

2. Antécédents de défaut d'exécution de marché						
Critère	Condition requise	Entité unique	Groupement d'entreprises (existant ou prévu)			Documentation requise
			Toutes Parties Combinées	Chaque Membre	Un membre	
2.1 Antécédents en matière de non-exécution de marchés	Pas de résiliation de marché prononcée aux torts exclusifs du Candidat au cours des 5 (cinq) dernières années <sup>1</sup>	Doit satisfaire à la condition requise	Doivent satisfaire à la condition requise	Doit satisfaire à la condition requise <sup>2</sup> .	Sans objet	Formulaire ANT-2
2.2 Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de garantie de Soumission	Ne pas faire l'objet d'exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de garantie de Soumission conformément à l'Article 4.5 des IAC.	Doit satisfaire à la condition requise	Doivent satisfaire à la condition requise	Doit satisfaire à la condition requise	Sans objet	Fiche de soumission de candidature
2.3 Litiges en instance	L'ensemble des litiges en instance ne doit pas représenter au total plus de cent pour cent (100 %) du montant total des fonds propres du Candidat et doit être considéré comme étant tranché à l'encontre du Candidat.	Doit satisfaire à la condition requise	Sans objet	Doit satisfaire à la condition requise	Sans objet	Formulaire ANT-2

<sup>1</sup> Un marché sera considéré en défaut d'exécution lorsque sa résiliation n'a pas été contestée par le Candidat, y compris par recours au mécanisme de règlement des litiges prévu au marché en question, ou lorsqu'il a fait l'objet d'une contestation par le Candidat mais qu'une décision de justice a confirmé la résiliation aux torts exclusifs du Candidat. Le défaut d'exécution ne comprend pas le cas des marchés contestés pour lesquels une décision de justice a infirmé la résiliation aux torts exclusifs du Candidat.

<sup>2</sup> Ce critère s'applique également aux marchés exécutés par le Candidat en tant que membre d'un Groupement.

3. Situation et Performance Financières						
Critère	Condition requise	Entité unique	Groupement d'entreprises (existant ou prévu)			Documentation requise
			Toutes Parties Combinées	Chaque membre	Un membre	
3.1 Capacité financière	<p>(i) Le Candidat doit démontrer qu'il dispose ou a accès à des avoirs liquides, des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. (autres que l'avance de démarrage éventuelle), à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de 60 000 € et nets de ses autres engagements ;</p> <p>(ii) le Candidat doit démontrer, à la satisfaction du Maître d'Ouvrage qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés ;</p>	Doit satisfaire à la condition requise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Formulaire FIN-3.1 avec pièces jointes et FIN-3.3
		Doit satisfaire à la condition requise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Formulaire FIN-3.1 et FIN-3.4

3. Situation et Performance Financières						
Critère	Condition requise	Entité unique	Groupement d'entreprises (existant ou prévu)			Documentation requise
			Toutes Parties Combinées	Chaque membre	Un membre	
	<p>(iii) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du Candidat, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage pour les trois (3) dernières années. La situation financière du Candidat sera jugée solide si au moins deux (2) des quatre (4) critères suivants sont respectés :</p> <p><b>a) Excédent brut d'exploitation (EBE) ou EBITDA moyen sur les trois (3) derniers exercices &gt; 0 ;</b></p> <p><b>b) Fonds propres sur les trois (3) derniers exercices &gt; 0 ;</b></p> <p><b>c) Ratio de liquidité moyen sur les trois (3) derniers exercices &gt; 1</b>  <math>((\text{Actifs circulants}) / (\text{Passifs circulants}) &gt; 1)</math> ;</p> <p><b>d) Ratio d'endettement moyen sur les trois (3) derniers exercices &lt; 6</b>  <math>((\text{Dettes financières totales}) / (\text{EBE}) \text{ (ou EBITDA)}) &lt; 6</math>.</p>	Doit satisfaire à la condition requise	Sans objet	Sans Objet	Le Mandataire du Groupement doit satisfaire à la condition requise	Formulaire FIN-3.1 avec pièces jointes

3. Situation et Performance Financières						
Critère	Condition requise	Entité unique	Groupement d’entreprises (existant ou prévu)			Documentation requise
			Toutes Parties Combinées	Chaque membre	Un membre	
3.2 Chiffre d’affaires annuel minimum	Avoir un chiffre d’affaires annuel moyen d’au moins trois cent mille euros (300 000 €), sur les 5 dernières années.	Doit satisfaire à la condition requise	Doivent satisfaire à la condition requise	Doit satisfaire à vingt-cinq pour cent (25%) de la condition requise	Doit satisfaire à quarante pour cent (40%) de la condition requise	Formulaire FIN-3.2

4. Expérience						
Critère	Condition requise	Entité unique	Groupement d'entreprises (existant ou prévu)			Documentation requise
			Toutes Parties Combinées	Chaque membre	Un membre	
4.1 Expérience générale en matière de fournitures	Expérience de marchés de fournitures et autres prestations de services à titre d'Entrepreneur, de sous-traitant ou d'ensemblier pendant au moins 5 ans à partir du 1 <sup>er</sup> janvier de l'année 2015.	Doit satisfaire à la condition requise	Sans objet	Doit satisfaire à la condition requise	Sans objet	Formulaire EXP-4.1
4.2 Expérience Spécifique	Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés en tant qu'Entrepreneur principal, membre de groupement, ensemblier ou sous-traitant <sup>3</sup> une expérience minimale de construction achevée de manière satisfaisante dans les domaines suivants <sup>4</sup> : installation de stations hydrométriques (au moins 20 stations) dans les cinq dernières années.	Doit satisfaire à la condition requise	Doivent satisfaire à la condition requise	Sans objet	Doit satisfaire à la condition requise dans les domaines mentionnés ci-après : installation de stations hydrométriques (au moins 20 stations)	Formulaire EXP-4.2(b)

<sup>3</sup> Lorsque le Candidat a participé en tant que membre d'un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Candidat et non celle du groupement ou de l'entrepreneur principal devra être prise en considération.

<sup>4</sup> Par exemple, une expérience de travaux sous contrainte d'exploitation peut être exigée dans le cadre de ce critère. Le volume, nombre ou taux de production de toute activité clé peut être démontré à travers un ou plusieurs marchés combinés si exécutés de manière simultanée. Le taux de production sera le taux annuel pour l'activité (les activités) de construction principale(s).

5. Sûreté						
Critère	Condition requise	Entité unique	Groupement d'entreprises (existant ou prévu)			Documentation requise
			Toutes Parties Combinées	Chaque membre <sup>5</sup>	Un membre	
5.1 Expérience spécifique en zone à risque sécuritaire	Expérience d'un (1) marché impliquant une présence dans le pays et réalisés dans les dix (10) dernières années dans une zone à risque sécuritaire similaire avec mise en œuvre d'un plan de sûreté	Doit satisfaire à la condition requise	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Le mandataire du groupement doit satisfaire à la condition requise	Formulaire EXP-4.2(b) : pour chaque expérience citée, le plan de sûreté ainsi qu'un justificatif attestant de la mise en œuvre de mesures de sûreté devront être fournis <sup>6</sup>
5.2 Documentation sûreté	Posséder des documents et dispositifs internes de gestion de la sûreté en mission et sur les chantiers	Doit satisfaire à la condition requise	Sans objet	Doit satisfaire à la condition requise	Le mandataire du groupement doit satisfaire à la condition requise	Fourniture des documents suivants jugés acceptables par le Maître d'Ouvrage : – Description du dispositif de veille ; – Dispositif de gestion des crises.
5.3 Rapatriement	Souscription à un contrat d'assistance rapatriement d'urgence des expatriés	Doit satisfaire à la condition requise	Sans objet	Doit satisfaire à la condition requise	Le mandataire du groupement doit satisfaire le critère	Fourniture d'une attestation de la société devant assurer les rapatriements
5.4 Préparation en matière de sûreté	Existence et mise en œuvre de procédures et outils de préparation des agents susceptibles d'intervenir ou intervenant dans des zones à risque sécuritaire	Doit satisfaire à la condition requise	Sans objet	Doit satisfaire à la condition requise	Le mandataire du groupement doit satisfaire à la condition requise	Procédures et outils de préparation au départ avec justificatifs de mise en œuvre (preuves d'actions de sensibilisation ou de formation réalisées)
5.5 Personnel dédié sûreté	Disponibilité de personnel dédié aux sujets sûreté : responsable sûreté ou équivalent avec un minimum de deux (2) ans d'expérience pertinente sur les sept (7) dernières années	Doit satisfaire à la condition requise	Sans objet	Sans objet	Le mandataire du groupement doit satisfaire à la condition requise	Organigramme mettant en évidence le poste dédié et pourvu à la sûreté et CV du responsable sûreté

<sup>5</sup> A l'exception des entreprises ayant leur siège dans le pays du Maître d'Ouvrage (sauf le mandataire du groupement, qui doit remplir chacun des critères).

<sup>6</sup> Justificatifs de mise en œuvre acceptables : contrat ou attestation de contrat avec sociétés de gardiennage ou de sûreté, justificatifs de formations à la sûreté avant départ sur site, factures de prestataires sûreté, justificatifs d'exercices de simulation de crise ou d'un audit du plan de sûreté.

## Section IV - Formulaires de Candidature

### Liste des formulaires

<b>Fiche de Soumission de Candidature</b> .....	<b>24</b>
<b>Déclaration d'Intégrité, d'Eligibilité et de Responsabilité Environnementale et Sociale</b> .....	<b>25</b>
<b>Formulaires de Pré-qualification des Candidats</b> .....	<b>28</b>
Formulaire ELI-1.1 : Fiche de renseignements du Candidat.....	28
Formulaire ELI-1.2 : Fiche de renseignement sur chaque Partie constituant le Candidat.....	29
Formulaire ANT-2 : Antécédents en matière de non-exécution des marchés .....	30
Formulaire FIN-3.1 : Situation et Performance financières .....	32
Formulaire FIN-3.2 : Chiffre d'affaires annuel.....	34
Formulaire FIN-3.3 : Ressources financières .....	35
Formulaire FIN-3.4 : Charge de travail / Travaux en cours.....	36
Formulaire EXP-4.1 : Expérience générale en matière de fournitures.....	37
Formulaire EXP-4.2 : Expérience spécifique dans les activités clé.....	38
Formulaire CER : Certification Qualité / Environnementale, Sociale, Santé et Sécurité (ESSS) ....	40
Formulaire EXP-ESSS : Expérience Environnementale, Sociale, Santé et Sécurité (ESSS).....	41

## Fiche de Soumission de Candidature

Date : \_\_\_\_\_ [insérer jour, mois, année]

No. AOI et titre : \_\_\_\_\_ [insérer le numéro et le titre]

A l'attention de : \_\_\_\_\_ [insérer le nom complet du Maître d'Ouvrage]

Nous, soussignés, sommes Candidat à la pré-qualification pour l'AOI susmentionné et déclarons que :

- a) nous avons examiné les Documents de Pré-qualification, y compris l'Addendum No. (les Addenda Nos) [insérer le numéro et la date de publication de chaque addendum], publiés conformément aux dispositions de l'Article 8 des IAC, et n'exprimons aucune réserve;
- b) nous n'avons aucun conflit d'intérêt, conformément aux dispositions de l'Article 4.4 des IAC;
- c) nous n'avons pas été exclus par le Maître d'Ouvrage sur la base de la mise en œuvre de la déclaration de garantie de soumission telle que prévue à l'Article 4.5 des IAC ;
- d) nous acceptons que vous vous réserviez le droit d'annuler le processus de pré-qualification et de rejeter toutes les candidatures à tout moment, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats.

Signé [insérer la (les) signature(s) d'un représentant (des représentants) habilité(s) du Candidat]

Nom : \_\_\_\_\_  
[insérer le nom complet de la personne qui signe le Dossier de Candidature]

En tant que : \_\_\_\_\_  
[indiquer la qualité de la personne qui signe le Dossier de Candidature]

Dûment autorisé à signer cette soumission de candidature pour et au nom de :

Nom légal du Candidat : \_\_\_\_\_  
[indiquer le nom complet du Candidat]

Adresse : \_\_\_\_\_  
[insérer rue, numéro, ville et pays]

En date du : \_\_\_\_\_ jour de : \_\_\_\_\_ année : \_\_\_\_\_

[En cas de groupement, tous les membres signeront sauf si un représentant autorisé a été désigné, auquel cas lui seul signera et le Pouvoir confié par les autres membres sera joint.]

## Déclaration d'Intégrité, d'Eligibilité et de Responsabilité Environnementale et Sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition \_\_\_\_\_ (le "**Marché**")

A : \_\_\_\_\_ (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
  - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2 Avoir fait l'objet :
    - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
    - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
    - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
  - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
  - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

- 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
- 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
  - 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
  - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
  - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
  - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
  - 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
    - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
    - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
  - 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

- 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer pour et au nom de<sup>1</sup> : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.

## Formulaires de Pré-qualification des Candidats

### Formulaire ELI-1.1 : Fiche de renseignements du Candidat

Date : [insérer jour, mois, année]

No. AOI et titre : [numéro et titre de l'AOI]

Page [numéro de la page] de [nombre total de pages] pages

Nom légal du Candidat : _____ [insérer le nom légal complet]
Dans le cas d'un groupement d'entreprises (GE), nom légal de chaque partenaire : _____ [insérer le nom légal complet de chaque partenaire]
Pays où le Candidat est constitué ou a l'intention de se constituer en société : _____ [indiquer le pays de constitution en société]
Année à laquelle le Candidat a été ou entend se constituer en société : _____ [indiquer l'année de constitution en société]
Adresse légale du Candidat dans le pays où il est constitué en société : _____ [insérer nom de rue, numéro, ville, pays]
Renseignements sur le représentant autorisé du Candidat : Nom : _____ [insérer le nom légal complet] Adresse : _____ [indiquer rue, numéro, ville, pays] Numéro de téléphone/de télécopie : _____ [insérer numéro de téléphone/télécopie avec le préfixe du pays et de la ville] Adresse électronique : _____ [adresse du courriel]
<p>1. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes :</p> <p><input type="checkbox"/> Statuts ou Documents constitutifs et document d'enregistrement de l'entité légale susmentionnée.</p> <p><input type="checkbox"/> Dans le cas d'un GE, lettre d'intention de former un GE ou document de constitution d'un GE, conformément aux dispositions de l'Article 4.1 des IAC.</p> <p><input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise publique, conformément à l'Article 4.3 des IAC, les documents établissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'autonomie juridique et financière de l'entreprise</li> <li>• Que l'entreprise est régie par les dispositions du droit commercial</li> <li>• Que le Candidat ne dépend pas du Maître d'Ouvrage</li> </ul> <p>2. Les documents tels que l'organigramme de l'entreprise, la liste des membres du conseil d'administration et l'actionnariat sont inclus.</p>

### Formulaire ELI-1.2 : Fiche de renseignement sur chaque Partie constituant le Candidat

*[Le formulaire ci-après doit être rempli par les parties constituant un Candidat, à savoir la (les) partie(s) d'un Groupement d'entreprises, ainsi que, le cas échéant, les sous-traitants spécialisés, et dans ce cas, remplacer "Partie au GE" par "sous-traitant spécialisé".]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

No. AOI et titre : *[numéro et titre de l'AOI]*

Page *[numéro de la page]* de *[nombre total de pages]* pages

Nom légal du Candidat constitué en GE : _____ <i>[insérer le nom légal complet]</i>
Nom légal de la partie au GE / du sous-traitant : _____ <i>[insérer le nom légal complet de la partie / du sous-traitant]</i>
Pays de constitution en société de la partie au GE / du sous-traitant : _____ <i>[indiquer le nom du pays d'enregistrement]</i>
Année de constitution en société de la partie au GE / du sous-traitant : _____ <i>[indiquer l'année de constitution en GE]</i>
Adresse légale de la partie au GE dans le pays de constitution en société : _____ <i>[insérer le nom de rue, numéro, ville, pays]</i>
Renseignements sur le représentant autorisé de la partie au GE : Nom : _____ <i>[insérer le nom légal complet]</i> Adresse : _____ <i>[insérer le nom de rue, numéro, ville, pays]</i> Numéro de téléphone/de télécopie : _____ <i>[insérer le numéro de téléphone/télécopie et le préfixe du pays et de la localité]</i> Adresse électronique : _____ <i>[adresse du courriel]</i>
1. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes : <input type="checkbox"/> Statuts ou Documents constitutifs et document d'enregistrement de l'entité légale susmentionnée. <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise publique, conformément à l'Article 4.3 des IAC, les documents établissant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'autonomie juridique et financière de l'entreprise</li> <li>• Que l'entreprise est régie par les dispositions du droit commercial</li> <li>• Que le Candidat ne dépend pas du Maître d'Ouvrage</li> </ul>
2. Les documents tels que l'organigramme de l'entreprise, la liste des membres du conseil d'administration et l'actionnariat sont inclus.

## Formulaire ANT-2 : Antécédents en matière de non-exécution des marchés

*[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d'un GE]*

Nom légal du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom légal de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AOI et titre : *[numéro et titre de l'AOI]*

Page *[numéro de la page]* de *[nombre total de pages]* pages

<b>Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III – Critères d'Evaluation et de Pré-qualification</b>			
<input type="checkbox"/> Il n'y a pas eu de marché non exécuté depuis le 1 <sup>er</sup> janvier <i>[insérer l'année présente moins 5 ans]</i> , en vertu de la Section III – Critères d'Evaluation et de Pré-qualification, critère 2.1.			
<input type="checkbox"/> Contrat(s) non exécuté(s) depuis le 1 <sup>er</sup> janvier <i>[insérer l'année présente moins 5 ans]</i> , en vertu de la Section III - Critères d'Evaluation et de Pré-qualification, critère 2.1, comme indiqué(s) ci-après :			
Année	Fraction non exécutée du marché	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle en équivalent €)
<i>[insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant et pourcentage]</i>	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom du Maître d'Ouvrage : <i>[insérer le nom complet]</i> Adresse du Maître d'Ouvrage : <i>[insérer la rue, le numéro, la ville, le pays]</i> Motifs de non-exécution : <i>[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]</i>	<i>[indiquer le montant]</i>

Litiges en instance, en vertu de la Section III – Critères d'Evaluation et de Pré qualification			
<input type="checkbox"/> Pas de litige en instance, en vertu de la Section III – Critères d'Evaluation et de Pré-qualification, critère 2.3. <input type="checkbox"/> Litige(s) en instance, en vertu de la Section III – Critères d'Evaluation et de Pré-qualification, critère 2.3, comme indiqué(s) ci-après :			
Année du litige	Montant de la réclamation (monnaie)	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle en équivalent €)
<i>[insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant]</i>	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom du Maître d'Ouvrage : <i>[insérer le nom complet]</i> Adresse du Maître d'Ouvrage : <i>[insérer la rue, le numéro, la ville, le pays]</i> Objet du litige : <i>[indiquer les principaux points en litige]</i> Partie au marché qui a initié le litige : <i>[préciser "le Maître d'Ouvrage" ou "l'entrepreneur"]</i> Instance de règlement : <i>[préciser conciliation, tribunal d'arbitrage ou tribunal judiciaire]</i> Etat présent du litige : <i>[préciser "en cours", ou "régulé", etc.]</i>	<i>[indiquer le montant]</i>
<i>[insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant]</i>	...	<i>[indiquer le montant]</i>
...	...	...	...

### Formulaire FIN-3.1 : Situation et Performance financières

*[Chaque Candidat et chaque Partie d'un Groupement d'entreprises doivent compléter le formulaire ci-dessous]*

Nom légal du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom légal de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AOI et titre : *[numéro et titre de l'AOI]*

Page *[numéro de la page]* de *[nombre total de pages]* pages

#### 1. Données financières

Données financières en <i>[préciser la monnaie]</i>	Antécédents pour les <i>[insérer le nombre en chiffre et en lettres]</i> dernières années (montant en <i>[préciser la monnaie, le taux de change et le montant]</i> équivalent en €.)		
	Année 1	Année 2	Année 3
<b>Situation financière (information du bilan)</b>			
Total actif (TA)			
Dettes financières totales <sup>1</sup>			
Fonds propres (FP)			
Actifs circulants			
Passifs circulants			
Besoin en fonds de roulement (BFR)			
<b>Information des comptes de résultats</b>			
Chiffre d'Affaires (CA)			
Excédent brut d'exploitation (EBE) ou EBITDA <sup>2</sup>			
Bénéfices avant impôts			
<b>Information sur la capacité de financement</b>			
Capacité de financement générée par les activités opérationnelles			

<sup>1</sup> Désignent toute dette financière relative à :

- a) des sommes empruntées à court, moyen et long terme ;
- b) des découverts bancaires ;
- c) des fonds mobilisés grâce à l'acceptation par un tiers de lettres de change (ou tout instrument équivalent sous une forme dématérialisée) ;
- d) des fonds mobilisés grâce à l'achat de billets à ordre ou levés par une émission d'obligations, de bons de caisse, de billets de trésorerie ou d'autres titres de créance ;
- e) des engagements au titre d'un contrat de location ou de crédit-bail qualifiés de location financière ;
- f) l'escompte, la cession, la mobilisation de créances (sauf si l'escompte est sans recours).

<sup>2</sup> Désigne, pour une période de douze mois donnée, la somme des éléments suivants :

- (+) résultat net
- (+) charges d'impôts
- (+/-) éléments exceptionnels
- (+/-) résultat financier
- (+) dotations nettes des reprises aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles
- (+) dotations nettes des reprises aux provisions sur actif et aux provisions pour risque et charge

## 2. Documents financiers

Le Candidat, et dans le cas d'un groupement d'entreprises, chaque Partie doit présenter des copies des états financiers et /ou des bilans des trois dernières années, conformément à la Section III - Critères d'Evaluation et de Pré-qualification, critère 3.1. Les états financiers doivent:

- a) refléter la situation financière du Candidat ou, dans le cas d'un GE, de chaque Partie au GE, et non pas celle de la maison mère ou de filiales ;
  - b) avoir été vérifiés par un expert-comptable agréé ;
  - c) être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées ;
  - d) correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés).
- On trouvera ci-après les copies des états financiers<sup>3</sup> (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les trois dernières années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions.

---

<sup>3</sup> Toute présentation d'états financiers récents portant sur une période plus courte que 12 mois à compter de la date de Candidature doit être justifiée.

**Formulaire FIN-3.2 :  
Chiffre d'affaires annuel**

*[Chaque Candidat et chaque Partie d'un Groupement d'entreprises doivent compléter le formulaire ci-dessous]*

Nom légal du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom légal de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AOI et titre : *[numéro et titre de l'AOI]*

Page *[numéro de la page]* de *[nombre total de pages]* pages

Année	Données sur le Chiffre d'affaires annuel		
	Montant et monnaie <sup>1</sup>	Taux de change	Equivalent €
<i>[indiquer l'année]</i>	<i>[insérer le montant et la devise]</i>	<i>[insérer le taux de change utilisé pour calculé l'équivalent €]</i>	<i>[insérer l'équivalent €]</i>
		<b>Chiffre d'affaires annuel moyen<sup>2</sup></b>	

<sup>1</sup> Les Chiffres d'affaires (CA) indiqués doivent correspondre aux montants figurant dans les Etats financiers.

<sup>2</sup> Voir Section III - Critères d'Evaluation et de Pré-qualification, critère 3.2.

**Formulaire FIN-3.3 :  
Ressources financières**

*[Ce tableau doit être rempli par le Candidat et par toutes parties combinées dans le cas d'un GE]*

Spécifier les sources de financement, tels que les avoirs liquides, des actifs non grevés ou des lignes de crédit, et autres moyens financiers, net des engagements financiers en cours, disponibles pour les besoins de trésoreries des travaux objet du(es) marché(s) telles que spécifiées à la Section III- Evaluation et Critères et de Pré-qualification.

Ressources financières		
No.	Source de financement	Montant (équivalent €)
1		
2		
3		
...		

**Formulaire FIN-3.4 :  
Charge de travail / Travaux en cours**

Les Candidats, ainsi que chacun des membres d'un groupement fourniront les informations au sujet de leurs engagements et charge de travail actuels liés aux marchés qui leur ont été attribués, pour lesquels une notification d'attribution a été reçue, ou en cours d'achèvement mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réception provisoire.

<b>Engagements en cours</b>					
<b>No.</b>	<b>Nom du marché</b>	<b>Adresse, tél., fax du Maître d'Ouvrage</b>	<b>Montant des travaux à achever (équivalent €)</b>	<b>Date d'achèvement estimé</b>	<b>Montant moyen de la facturation mensuelle au cours des 6 derniers mois (€/mois)</b>
1					
2					
3					
4					
5					
...					

### Formulaire EXP-4.1 : Expérience générale en matière de fournitures

*[Chaque Candidat et chaque partie d'un Groupement d'entreprises doivent compléter le formulaire ci-dessous]*

Nom légal du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom légal de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AOI et titre : *[numéro et titre de l'AOI]*

Page *[numéro de la page]* de *[nombre total de pages]* pages

*[Indiquer les marchés qui attestent d'une activité de construction continue au cours des [nombre] dernières années conformément au critère 4.1 de la Section III – Critères d'Evaluation et de Pré-qualification. Procéder par ordre chronologique en commençant par l'année la plus ancienne.]*

Mois/année de départ	Mois/année final(e)	Identification du marché	Rôle du Candidat/Partie
<i>[indiquer l'année]</i> _____	<i>[indiquer l'année]</i> _____	Nom du marché : <i>[insérer le nom complet]</i> Brève description des travaux réalisés par le Candidat : <i>[insérer une brève description des travaux]</i> Montant du Marché : <i>[insérer le montant et préciser la monnaie, le taux de change et l'équivalent en €]</i> Nom du Maître d'Ouvrage : <i>[insérer le nom complet]</i> Adresse : <i>[insérer nom de rue, numéro, ville, pays]</i>	<i>[indiquer "Entrepreneur", "Sous-traitant" ou "Ensemblier"]</i> _____
...	...	...	...



**Formulaire EXP-4.2 (suite) :**  
**Expérience spécifique dans les activités clé (suite)**

Nom légal du Candidat : *[insérer le nom complet]*  
Nom légal de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

Description des activités principales conformément au critère 4.2 (b) de la Section III - Critères d'Evaluation et de Pré-qualification	
	<i>[donner la réponse à la question de la colonne de gauche]</i>

2. **Activité clé No. 2 :** *[Présenter une brève description des travaux et plus particulièrement de leur spécificité]*
3. **Activité clé No. 3 :** *[Présenter une brève description des travaux et plus particulièrement de leur spécificité]*

**Formulaire CER :**  
**Certification Qualité / Environnementale, Sociale, Santé et Sécurité (ESSS)**

Nom légal du Candidat : *[insérer le nom complet]*  
 Date : *[insérer jour, mois, année]*  
 Nom légal de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*  
 No. AOI et titre : *[numéro et titre de l'AOI]*  
 Page *[numéro de la page]* de *[nombre total de pages]* pages

Certification [Qualité / Environnementale / Santé et Sécurité]  
[Rayer les mentions inutiles]

DESCRIPTION	INFORMATIONS
Identification du certificat :	_____ <i>[indiquer le nom complet du certificat]</i>
Date d'obtention :	_____ <i>[indiquer le jour, le mois, l'année]</i>
Domaine d'application de la certification :	_____ <i>[indiquer les activités et sites]</i>
Date d'expiration du certificat :	_____ <i>[indiquer le jour, le mois, l'année]</i>
Nom de l'émetteur :	_____ <i>[indiquer le nom complet de l'émetteur]</i>
Adresse :	_____ <i>[indiquer le numéro, la rue; me code postal, la ville, le pays]</i>
Téléphone/Télécopie :	_____ <i>[indiquer les numéros de téléphone/de télécopie, en précisant le code pays le cas échéant]</i>
Adresse électronique :	_____ <i>[indiquer l'adresse électronique valide]</i>
Concordance avec les normes internationales :	Le certificat est <i>[ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001]</i> <i>[rayer les mentions inutiles]</i> <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non
Sinon, preuve de conformité à la norme ISO apportée par le Candidat :	Le Candidat doit fournir une attestation d'équivalence délivrée par un organisme de certification accrédité internationalement reconnu

**Le Candidat remplira ce formulaire pour chacun des certificats demandés au critère 5.1 de la Section III – Critères d'Évaluation et de Pré-qualification.**

### Formulaire EXP-ESSS : Expérience Environnementale, Sociale, Santé et Sécurité (ESSS)

Nom légal du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom légal de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AOI et titre : *[numéro et titre de l'AOI]*

Page *[numéro de la page]* de *[nombre total de pages]* pages

Marché n° <i>[numéro du Marché similaire]</i> sur <i>[nombre total de Marchés requis]</i> Marchés exigés	Informations			
Identification du Marché :	<hr/> <i>[indiquer le nom du Marché]</i>			
Brève description des prestations à réaliser :	<hr/> <hr/> <i>[indiquer une courte description des tâches du Marché]</i>			
Date d'attribution :	<hr/> <i>[indiquer le jour, le mois, l'année]</i>			
Date d'achèvement :	<hr/> <i>[indiquer le jour, le mois, l'année]</i>			
Rôle dans le marché : <i>[cocher la case correspondante]</i>	<input type="checkbox"/> Entrepreneur Principal	<input type="checkbox"/> Membre d'un GE	<input type="checkbox"/> Sous-traitant	<input type="checkbox"/> Ensemblier
Montant total du Marché :	<hr/> <i>[indiquer le montant total du Marché en monnaie locale]</i>		<hr/> <i>[indiquer le taux de change et le montant total du Marché en équivalent €]</i>	
Dans le cas d'une partie à un GE ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du Marché :	<hr/> % <i>[indiquer le pourcentage du total]</i>	<hr/> <i>[indiquer le montant total du Marché en monnaie locale]</i>	<hr/> <i>[indiquer le taux de change et le montant total du Marché en équivalent €]</i>	
Nom du Maître d'Ouvrage :	<hr/> <i>[indiquer le nom complet]</i>			
Adresse :	<hr/> <i>[indiquer la rue, le numéro, la ville, le pays]</i>			
Numéro de Téléphone/Télécopie :	<hr/> <i>[indiquer le numéro de téléphone/de télécopie, y compris le préfixe du pays et de la localité]</i>			
Adresse électronique :	<hr/> <i>[indiquer l'adresse courriel le cas échéant]</i>			

Marché n° [numéro du Marché similaire] sur [nombre total de Marchés requis] Marchés exigés	Informations
<p>Description des enjeux ESSS et des mesures mises en œuvre dans le cadre de l'exécution du Marché :</p> <p>a) Enjeux ESSS :</p> <p>b) Niveau d'impact ESSS :</p> <p>c) Mesures de gestion ESSS mises en œuvre (critère 5.3 de la Section III – Critères d'Evaluation et de Pré-qualification) :</p> <p>d) Transfert de compétences ESSS ou formation de main-d'œuvre locale sur la gestion ESSS (critère 5.4 de la Section III – Critères d'Evaluation et de Pré-qualification, le cas échéant) :</p>	<p>[Insérer la description]</p> <p>[Insérer le niveau d'impact, selon la classification des banques de développement le cas échéant]</p> <p>[Fournir un document justificatif, acceptable pour le Maître d'Ouvrage, de mise en œuvre du plan de gestion ESSS du Marché<sup>1</sup>]</p> <p>[Fournir la preuve de réalisation satisfaisante<sup>2</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– d'un transfert de savoir-faire ESSS à des partenaires locaux ou des sous-traitants ; ou</li> <li>– de formation ESSS de la main d'œuvre locale dans le cadre du Marché.]</li> </ul>

<sup>1</sup> Par exemple, des rapports d'activités ESSS, rapports finaux ESSS, rapports d'inspection ESSS, rapports de supervision du Maître d'Œuvre, etc. Tout document ne justifiant pas la mise en œuvre de mesures ESSS ne sera pas considéré comme acceptable.

<sup>2</sup> Par exemple, des rapports d'activités ESSS présentant les activités de formation, supports de formation avec fiches de présence, etc. Tout document ne justifiant pas la mise en œuvre d'un transfert de compétences ESSS ou de formation de main d'œuvre locale sur la gestion ESSS ne sera pas considéré comme acceptable.

## Section V – Critères d'Éligibilité

### Éligibilité en matière de passation des marchés financés par l'AFD

1. Les financements octroyés par l'AFD sont totalement déliés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002. A l'exception des cas d'embargo des Nations-Unies, de l'Union Européenne, ou de la France, l'AFD finance tous marchés de travaux, fournitures, équipements, prestations intellectuelles (consultants) et autres prestations de services, sans considération de la nationalité de l'attributaire (ni de celle de ses fournisseurs ou sous-traitants), de l'origine des intrants ou ressources utilisés dans le processus de réalisation.
2. Ne peuvent être attributaires d'un marché financé par l'AFD, les Personnes<sup>1</sup> (y compris leurs fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants éventuels ainsi que tous les membres d'un groupement) qui, à la date de remise d'une candidature, d'une offre, d'une proposition ou lors de l'attribution du marché :
  - 2.1 font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2 ont fait l'objet :
    - a) d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du présent marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché, sous réserve d'informations complémentaires qu'elles jugeront utile de transmettre dans le cadre de la Déclaration d'Intégrité, qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché ;
    - b) d'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel elles sont établies, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché, sous réserve d'informations complémentaires que qu'elles jugeront utile de transmettre dans le cadre de la Déclaration d'Intégrité, qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché ;
    - c) d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
  - 2.3 Figurent sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4 ont fait l'objet d'une résiliation prononcée à leurs torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de leur part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à leurs torts exclusifs ;
  - 2.5 n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où elles sont établies ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6 Sont sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurent à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr>, sous réserve d'informations complémentaires qu'elles jugeront utiles de transmettre dans le

<sup>1</sup> Désigne toute personne, toute entreprise, toute société, tout gouvernement, tout État ou tout démembrement d'un État, ainsi que toute association ou groupement de plusieurs de ces personnes, ayant ou non la personnalité morale.

- cadre de la Déclaration d'Intégrité, qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché ;
- 2.7 ont produit de faux documents ou se sont rendus coupables de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du marché.
3. Les établissements et entreprises publics sont admis à participer à une procédure de mise en concurrence à la condition qu'ils puissent établir (i) qu'ils jouissent de l'autonomie juridique et financière, et (ii) qu'ils sont régis par les règles du droit commercial. A cette fin, les établissements et entreprises publics doivent fournir tout document (y compris leurs statuts) permettant d'établir, à la satisfaction de l'AFD, (i) qu'ils ont une personnalité juridique distincte de celle de leur État, (ii) qu'ils ne reçoivent aucune subvention publique ou aide budgétaire importante, (iii) qu'ils sont régis par les dispositions du droit commercial et qu'en particulier ils ne sont pas tenus de reverser leurs excédents financiers à leur État, qu'ils peuvent acquérir des droits et des obligations, emprunter des fonds, sont tenus du remboursement de leurs dettes et peuvent faire l'objet d'une procédure collective.

## Section VI – Règles de l'AFD en matière de Fraude et Corruption – Responsabilité Environnementale et Sociale

### 1. Pratiques frauduleuses et de corruption

Le Maître d'Ouvrage, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants doivent respecter les règles d'éthique les plus rigoureuses durant la passation et l'exécution des marchés. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.

En signant la Déclaration d'Intégrité, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants déclarent (i) qu'ils n'ont commis aucun acte susceptible d'influencer le processus d'attribution du marché au détriment du Maître d'Ouvrage et notamment qu'aucune pratique anticoncurrentielle n'est intervenue et n'interviendra et que (ii) la négociation, la passation et l'exécution du Contrat n'a pas donné et ne donnera pas lieu à un acte de corruption ou de fraude.

L'AFD requiert que les documents de passation de marchés et les marchés qu'elle finance contiennent une disposition requérant des fournisseurs, consultants, entrepreneurs et de leurs sous-traitants qu'ils autorisent l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs au processus de passation et à l'exécution du marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

L'AFD se réserve le droit de prendre toute action appropriée afin de s'assurer du respect de ces règles d'éthique, notamment le droit de :

- a) Rejeter la proposition d'attribution d'un marché si elle établit que le soumissionnaire ou le consultant auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des fraudes ou des pratiques anticoncurrentielles en vue de l'obtention de ce marché ;
- b) Déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants du Maître d'Ouvrage, des fournisseurs, consultants, entrepreneurs ou de leurs sous-traitants se sont livrés à la corruption, à des fraudes, ou à des pratiques anticoncurrentielles pendant le processus de passation du marché ou l'exécution du marché sans que le Maître d'Ouvrage ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de l'AFD, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer l'AFD lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres.

Aux fins d'application de la présente disposition, l'AFD définit comme suit les expressions suivantes :

- a) La Corruption d'Agent Public est :
  - Le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder à un Agent Public, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre Personne<sup>1</sup> ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles ;
  - Le fait pour un Agent Public de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre Personne ou entité, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- b) La notion d'Agent Public inclut :
  - Toute Personne physique qui détient un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire (au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage), indépendamment du fait que cette Personne physique ait été nommée ou élue, indépendamment du caractère permanent ou

<sup>1</sup> Désigne toute personne, toute entreprise, toute société, tout gouvernement, tout État ou tout démembrement d'un État, ainsi que toute association ou groupement de plusieurs de ces personnes, ayant ou non la personnalité morale.

- provisoire de son mandat, qu'il soit rémunéré ou non, et indépendamment de sa position et du niveau hiérarchique qu'elle occupe ;
- Toute autre Personne physique qui exerce une fonction publique, y compris pour une institution d'État ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public ;
  - Toute autre Personne physique définie comme agent public par la législation nationale du pays du Maître d'Ouvrage.
- c) La Corruption de Personne Privée<sup>2</sup> désigne :
- Le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature à toute Personne Privée, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin que, en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles, elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte ;
  - Le fait pour toute Personne Privée de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- d) La Fraude désigne toute manœuvre déloyale (action ou omission), qu'elle soit ou non pénalement incriminée, destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments ou à surprendre ou vicier son consentement, contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer des règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- e) Une Pratique Anticoncurrentielle désigne :
- Toute action concertée ou tacite ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché, notamment lorsqu'elle tend à : (i) limiter l'accès au marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres Personnes ; (ii) faire obstacle à la fixation des prix par le libre jeu du marché en favorisant artificiellement leur hausse ou leur baisse ; (iii) limiter ou contrôler la production, les débouchés, les investissements ou le progrès technique ; ou (iv) répartir les marchés ou les sources d'approvisionnement ;
  - Toute exploitation abusive par une Personne ou un groupe de Personnes d'une position dominante sur un marché intérieur ou sur une partie substantielle de celui-ci ;
  - Toute offre de prix abusivement bas, dont l'objet ou l'effet est d'éliminer d'un marché ou d'empêcher d'accéder à un marché une Personne ou l'un de ses produits.

## **2. Responsabilité Environnementale et Sociale**

Afin de promouvoir un développement durable, l'AFD souhaite s'assurer du respect des normes environnementales et sociales internationalement reconnues. A cet effet, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants doivent s'engager, sur la base de la Déclaration d'Intégrité, à :

- a) Respecter et faire respecter par l'ensemble de leurs sous-traitants, en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le pays où est réalisé le marché, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement ;
- b) Mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) fourni par le Maître d'Ouvrage.

---

<sup>2</sup> Désigne toute Personne physique autre qu'un Agent Public.

## **DEUXIEME PARTIE – Spécifications des Travaux**

## Section VII – Etendue des Travaux

### 1. Description des Fournitures et Services

Les Fournitures et Services portent sur le renforcement du suivi hydrologique dans le bassin du Congo par l'installation de quatre (4) et la réhabilitation de trois (3) stations hydrométriques automatiques.

Les objectifs spécifiques de la prestation sont :

1. L'élaboration d'études techniques pour la caractérisation des sites et la conception des stations hydrométriques (niveau plans et études d'exécution).
2. Fournir le matériel et installer les stations hydrométriques en associant la CICOS et les SHN concernés aux travaux.
3. Assurer le fonctionnement des stations.

La prestation comprend ainsi la :

- a) Mise en place de 1 station en Angola ;
- b) Mise en place de 2 stations au Cameroun ;
- c) Mise en place de 1 station au Gabon ;
- d) Réhabilitation de 2 stations en RDC ;
- e) Réhabilitation de la station de M'Bata en Centrafrique (installation de la transmission par satellite).

Chacune des sept (7) stations hydrométriques sera équipée d'un capteur bulle à bulle et d'une batterie d'échelles limnimétriques (avec un stock de rechange).

Chacune des sept (7) stations hydrométriques sera équipée d'une plateforme de collecte de données (PCD) avec un émetteur satellite Eumetsat.

Après l'installation, le prestataire accompagné de personnel des Services Hydrologiques Nationaux (SHNs) aura pour mission de procéder à plusieurs visites de contrôle des stations tout au long du marché, à partir desquelles il fournira pour chaque visite un rapport de suivi.

Le prestataire associera le personnel dédié de la CICOS et des SHNs concernés à toutes les activités de terrain, d'installation, de test, de calibration et d'études afin de permettre à ce personnel d'acquérir une bonne connaissance et maîtrise de la gestion de ces équipements. Par ailleurs, le prestataire préparera à l'intention du personnel compétent un manuel d'utilisation, d'entretien et de maintenance des équipements installés.

### 2. Durée de la construction

Le délai global pour l'installation et la réhabilitation des stations est de 21 mois.

### 3. Site et autres données

Les prestations seront fournies dans les 6 pays bénéficiaires (Angola, Cameroun, Centrafrique, Congo, République Démocratique du Congo, Gabon) situés en zone tropicale humide.

Les conditions d'accès aux stations sont variables.

La CICOS veillera à faciliter les déplacements des personnels du prestataire et notamment les passages aux postes frontières. Elle mettra le prestataire en relation avec les services hydrologiques des pays concernés. Le dédouanement des équipements sera également facilité par la CICOS. A noter que certains des sites (RDC) sont classifiés en zone orange par le ministère français des affaires étrangères pour des raisons sécuritaires.

Les coordonnées des stations sont données ci-après. Ils sont cependant susceptibles de faire l'objet de modifications ultérieures.

Pays	Cours d'eau	Lieu dit	Satellite	Latitude	Longitude	Commentaires
RDC	Congo	Gombé		<i>A compléter</i>	<i>A compléter</i>	Réhabilitation
RDC	Kasaï	Lumbu Dimba	Jason 3	3°16'28.80"S	17°29'15.83"E	Réhabilitation trace à 200m à l'aval de la station PANAV, nivellement de la différence de cote d'eau à faire
Cameroun Congo	Sangha	Bac Gatongo (environ 17 km en amont de Ouesso)	S3A	1°41'25.57"N	16° 8'45.54"E	Accès par voie fluviale Installation sur rive camerounaise (présence potentielle d'un village de pêcheurs)
Cameroun Congo	Ngoko (affluent Sangha)	Maboko (environ 24 km en amont de Ouesso)	S3A	1°45'50.98"N	15°59'44.85"E	Echelle à mettre a priori plus à l'aval au niveau du Bac où l'accès par piste est possible Installation sur rive camerounaise
Gabon	<i>A compléter</i>	<i>A compléter</i>		<i>A compléter</i>	<i>A compléter</i>	Le Gabon communiquera à la CICOS le site choisi pour l'installation de sa station hydrométéorologique.
Angola	Couanza	Bom Jesus (Luanda)	S3A	9°10'28.12"S	13°33'39.13"E	Cours d'eau de 150 m de large
Centrafrique	Lobaye	M'Bata		03°40'01 S	18°18'01 E	Réhabilitation Installation de la transmission satellite Météosat